

Exercice Budgétaire : 2018

Fonction : 52 Agglomérations et villes moyennes

Thème : Aménagement du territoire

Objet : Soutien au plan national "Action cœur de ville" et dispositif régional en faveur de la redynamisation des centres-villes et centres-bourgs

Le conseil régional, dûment convoqué par son Président le 5 octobre 2018, réuni le 18 octobre 2018, à 9 heures, salle de l'hémicycle - 151 Avenue du Président Hoover à Lille, sous la présidence de Monsieur Xavier BERTRAND, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L4221-1,

Vu la délibération n°20160165 du Conseil régional des 26 et 27 mai 2016 relative à « l'adoption du règlement budgétaire et financier »,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2018, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la délibération n°20171736 du 23 novembre 2017 adoptant le rapport d'étape du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET),

Vu le Plan national « Action cœur de ville » présenté le 27 mars 2018 par Jacques MÉZARD, ministre de la Cohésion des territoires, qui a publié la liste des 222 villes bénéficiaires, dont 23 en région Hauts-de-France,

Vu l'avis émis par la Commission Aménagement du territoire et transition énergétique (rénovation urbaine, logement, troisième révolution industrielle, contrat de plan Etat-Région, Europe, fonds structurels) lors de sa réunion du 18 octobre 2018,

PREAMBULE :

Le programme « Action cœur de ville », lancé au mois de mars 2018 par le Ministre de la Cohésion des territoires vise à conforter les villes qui exercent une fonction de centralité pour leur bassin de vie et qui constituent un pôle de rayonnement régional. Ces villes, dénommées « villes moyennes ou villes intermédiaires » constituent un maillon indispensable à la structuration du territoire entre l'espace rural et les grandes agglomérations.

Ce programme répond à une double ambition :

- améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes,
- conforter leur rôle de moteur de développement du territoire.

Il vise à inciter les acteurs locaux, dont ceux du logement et du commerce, à réinvestir les centres-villes et à y favoriser le maintien ou l'implantation d'activités. Ce programme est défini via une convention cadre pluriannuelle avec chacune des villes sélectionnées, dont 23 sont situées en région Hauts-de-France.

La Région partage à la fois le constat de fragilisation de nombreux centres villes et la nécessité de travailler à leur revitalisation, qui rejoint tant sa compétence en matière de développement économique que son rôle de chef de file de l'aménagement du territoire. Plusieurs dispositifs régionaux sont d'ores et déjà mobilisables par les collectivités concernées et leurs intercommunalités d'appartenance pour redynamiser les cœurs de villes, toutefois la situation justifie un effort supplémentaire.

Aussi la Région souhaite-t-elle s'associer au plan national « Action cœur de ville ». Un avenant aux conventions nationales traduira son engagement. Il s'agit de mobiliser en faveur de ces villes les politiques de droit commun concernées et de les compléter par un dispositif dédié, ciblé, de soutien aux projets concourant à la dynamique économique des centres-villes.

Bien d'autres communes des Hauts-de-France étant confrontées à cet enjeu de dynamisation de leur centre, un dispositif régional spécifique sera mis en place en faveur des autres pôles de centralité, petites villes et bourgs.
Feuille n° 1 de la Délibération n° 20181560

Les bénéficiaires seront sélectionnés dans le cadre d'un appel à projets régional, lancé en début d'année 2019. Son contenu s'appuiera notamment sur les travaux conduits lors des Assises régionales du commerce de centre-ville dont l'organisation est prévue d'ici la fin de l'année.

DECIDE

Par 154 voix « Pour », 0 voix « Contre » , 1 voix « Abstention »

De s'associer à la mise en œuvre du Plan national « Action cœur de ville » pour les 23 villes sélectionnées en Hauts-de-France,

D'apporter à ces villes un soutien régional :

- par la mobilisation des politiques et dispositifs régionaux existants,
- par des moyens spécifiques, relevant de la politique d'aménagement du territoire, destinés à soutenir des projets concourant à l'attractivité et au développement économique des centres-villes,

De déployer, en complément, un dispositif de soutien à la redynamisation des centres-villes et centres bourgs qui s'adressera à d'autres pôles de centralité, sélectionnés dans le cadre d'un appel à projets régional dont les modalités seront précisées d'ici le début de l'année prochaine.

Etaient présents (130) : Monsieur Emmanuel AGIUS, Monsieur Charles BAREGE, Madame Florence BARISEAU, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Monsieur Nicolas BERTIN, Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Vincent BIRMANN, Madame Marie-Chantal BLAIN, Madame Caroline BOISARD-VANNIER, Madame Anne-Sophie BOISSEAUX, Madame Chantal BOJANEK, Madame Natacha BOUCHART, Madame Elizabeth BOULET, Madame Marie-Christine BOURGEOIS, Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Monsieur Jean-Yves BOURGOIS, Monsieur Jean-Marc BRANCHE, Monsieur Laurent BRICE, Monsieur Yves BUTEL, Madame Céline-Marie CANARD, Madame Maryse CARLIER, Madame Odile CASIER, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Madame Agnès CAUDRON, Monsieur Jean CAUWEL, Madame Karine CHARBONNIER, Madame Mireille CHEVET, Madame Aurore COLSON, Madame Françoise COOLZAET, Monsieur Christophe COULON, Madame Bénédicte CREPEL-TRAISEL, Monsieur Jacques DANZIN, Madame Hortense DE MEREUIL, Monsieur François DECOSTER, Monsieur Guillaume DELBAR, Monsieur Olivier DELBE, Madame Christelle DELEBARRE, Monsieur Pierre DENIAU, Madame Corinne DEROO, Madame Véronique DESCAMPS, Madame Carole DEVILLE-CRISTANTE, Monsieur Franck DHERSIN, Monsieur Adrien DI PARDO, Madame Mady DORCHIES-BRILLON, Madame Nathalie DROBINOHA, Monsieur Jean-Marc DUJARDIN, Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE, Monsieur Yves DUPILLE, Monsieur Eric DURAND, Madame Marie-Christine DURIEZ, Monsieur Hakim ELAZOUZI, Madame Christine ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Maryse FAGOT, Monsieur André FIGOUREUX, Madame Sabine FINEZ, Madame Anne-Sophie FONTAINE, Monsieur Michel FOUBERT, Madame Amel GACQUERRE, Madame Nathalie GHEERBRANT, Madame Sophie GRANATO-BRICOUT, Monsieur Guy HARLE D'OPHOVE, Madame Audrey HAVEZ, Madame Françoise HENNERON, Madame Samira HERIZI, Madame Monique HUON, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Madame Florence ITALIANI, Madame Isabelle ITTELET, Madame Nelly JANIER-DUBRY, Monsieur Simon JOMBART, Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Mathilde JOUVENET, Madame Paulette JUILIEN-PEUVION, Monsieur Philippe LAMBILLIOTTE, Monsieur Nicolas LEBAS, Madame Frédérique LEBLANC, Monsieur Daniel LECA, Monsieur André-Paul LECLERCQ, Monsieur Grégory LELONG, Madame Chantal LEMAIRE, Madame Astrid LEPLAT, Monsieur Sébastien LEPRETRE, Madame Marie-Sophie LESNE, Monsieur Frédéric LETURQUE, Madame Faustine MALIAR, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Christophe MARECAUX, Madame Manoëlle MARTIN, Madame Fatima MASSAU, Madame Sophie MERLIER LEQUETTE, Monsieur Dominique MOYSE, Monsieur André MURAWSKI, Monsieur Adrien NAVE, Monsieur Frédéric NIHOUS, Monsieur Olivier NORMAND, Monsieur Ludovic PAJOT, Monsieur Jacques PETIT, Madame Irène PEUCELLE, Monsieur Jean-Jacques PEYRAUD, Monsieur Daniel PHILIPPOT, Madame Isabelle PIERARD, Madame Anne PINON, Monsieur Olivier PLANQUE, Madame Patricia POUPART, Monsieur Benjamin PRINCE, Monsieur Denis PYPE, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Madame Julie RIQUIER, Madame Sophie ROCHER, Madame Virginie ROSEZ, Monsieur Jean-Louis ROUX, Monsieur Didier RUMEAU, Madame Sylvie SAILLARD, Monsieur Alexis SALMON, Monsieur Jean-Michel SERRES, Madame Valérie SIX, Monsieur José SUEUR, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Monsieur Grégory TEMPREMANT, Monsieur Ghislain TETARD, Monsieur Jean-François THERET, Madame Valérie VANHERSEL LAPORTE, Monsieur Christian VANNOBEL, Madame Edith VARET, Monsieur Rudy VERCUCQUE, Monsieur Denis VINCKIER, Monsieur Benoit WASCAT, Madame Marie-Claude ZIEGLER.

Pouvoirs donnés (38) :

Groupe Les Républicains et apparentés (11) :

Madame Milouda ALA donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Madame Annie DEFOSSE donne pouvoir à Madame Aurore COLSON, Monsieur Martin DOMISE donne pouvoir à Madame Mady DORCHIES-BRILLON, Monsieur Olivier ENGRAND donne pouvoir à Monsieur André FIGOUREUX, Monsieur Luc FOUTRY donne pouvoir à Monsieur André-Paul LECLERCQ, Madame Chanez HERBANNE donne pouvoir à Madame Monique HUON, Monsieur Sébastien HUYGHE donne pouvoir à Madame Natacha BOUCHART, Madame Béatrice LACROIX-DESESSART donne pouvoir à Madame Frédérique LEBLANC, Madame Brigitte LHOMME donne pouvoir à Madame Faustine MALIAR, Monsieur Alexis MANCEL donne pouvoir à Monsieur Didier RUMEAU, Monsieur Jean-François RAPIN donne pouvoir à Monsieur Yvan HUTCHINSON.

Groupe UDI – Union Centriste (11) :

Monsieur Guislain CAMBIER donne pouvoir à Madame Maryse CARLIER, Madame Marguerite DEPRez-AUDEBERT donne pouvoir à Monsieur Charles BAREGE, Madame Stéphanie DUCRET donne pouvoir à Madame Maryse FAGOT, Monsieur Jean-Paul FONTAINE donne pouvoir à Madame Elizabeth BOULET, Madame Brigitte FOURE donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves BOURGOIS, Madame Catherine FOURNIER donne pouvoir à Madame Valérie SIX, Madame Nathalie LEBAS donne pouvoir à Madame Christelle DELEBARRE, Madame Valérie LETARD donne pouvoir à Monsieur Daniel LECA, Madame Monique RYO donne pouvoir à Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Madame Rachida SAHRAOUI donne pouvoir à Madame Mathilde JOUVENET, Monsieur Serge SIMEON donne pouvoir à Monsieur Benjamin PRINCE.

Groupe Rassemblement National (13) :

Madame Nathalie ACS donne pouvoir à Madame Sylvie SAILLARD, Madame Patricia CHAGNON donne pouvoir à Madame Marie-Christine DURIEZ, Monsieur Sébastien CHENU donne pouvoir à Monsieur Pierre DENIAU, Madame Marie DESMAZIERES donne pouvoir à Madame Marie-Christine BOURGEOIS, Madame Mélanie DISDIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc BRANCHE, Madame Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI donne pouvoir à Madame Agnès CAUDRON, Monsieur Antoine GOLLIOT donne pouvoir à Madame Marie-Chantal BLAIN, Monsieur Michel GUINIOT donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROUX, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA donne pouvoir à Madame Marie-Claude ZIEGLER, Madame Marine LE PEN donne pouvoir à Monsieur Laurent BRICE, Monsieur Gérard PHILIPPE donne pouvoir à Madame Odile CASIER, Monsieur Jean-Richard SULZER donne pouvoir à Monsieur Vincent BIRMANN, Madame Mylène TROSZCZYNSKI donne pouvoir à Monsieur Yves DUPILLE.

Non inscrit(s) (3) :

Monsieur Guillaume KAZNOWSKI donne pouvoir à Madame Astrid LEPLAT, Madame Brigitte MAUROY donne pouvoir à Monsieur Sébastien LEPRETRE, Monsieur Eric RICHERMOZ donne pouvoir à Madame Virginie ROSEZ.

N'ont pas participé au vote (13) : Monsieur François DECOSTER, Madame Françoise COOLZAET, Madame Christine ENGRAND, Madame Audrey HAVEZ, Madame Paulette JUILIEN-PEUVION, Madame Nathalie LEBAS, Monsieur André-Paul LECLERCQ, Monsieur André MURAWSKI, Monsieur Olivier NORMAND, Monsieur Jean-Jacques PEYRAUD, Madame Isabelle PIERARD, Monsieur Rudy VERCUCQUE, Monsieur Benoit WASCAT.

Absents (2) : Monsieur Gérald DARMANIN, Monsieur Eric DILLIES.

DECISION DE LA SEANCE PLENIERE:

ADOpte DANS SON INTEGRALITE

Xavier BERTRAND

Président du Conseil régional

Plan national « Action Cœur de ville »

et

Programme régional en faveur des centres-villes et centres-bourgs

Les villes moyennes (qui comptabilisent entre 10 000 et 100 000 habitants) sont au nombre de 98 en région Hauts-de-France. Près de 2,2 millions de personnes y vivent, soit plus du tiers de la population régionale. Au-delà de ces villes moyennes, d'autres communes de moindre taille jouent un rôle de ville centre à travers l'espace régional ; cet ensemble constitue une armature qui assure des fonctionnalités commerciales et de services essentielles à la population et à l'économie régionale en tous points du territoire.

Or ces villes connaissent souvent un taux de vacance commerciale - perçu comme l'indicateur de centres - villes en déprise – très élevé (au-delà de 10 %), signe d'une désaffection qui s'accompagne également de taux de logements vacants et de pauvreté importants.

La vacance commerciale dans les centres-villes est également associée à une forte concurrence centre/périphérie, avec un développement important et continu des hypermarchés et des zones commerciales périphériques.

A l'aune de ces évolutions, nombreuses sont les villes qui tentent d'enrayer ces phénomènes de déprise et de renouveler les modèles de développement de leurs centres, en tenant compte des nouvelles pratiques des habitants.

Cette problématique fait l'objet d'une attention de plus en plus soutenue de la part des acteurs publics. Le plan national « Action Cœur de Ville » engagé récemment par l'Etat en partenariat avec la Caisse des Dépôts, l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et Action Logement, en témoigne. A ce titre, 23 villes des Hauts-de-France ont été sélectionnées.

Pour la Région Hauts-de-France, le rapport d'orientation du futur Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET) voté en novembre 2017, fixe la vision stratégique à horizon 2050 de l'aménagement du territoire régional dans le respect des principes de développement durable et avec l'ambition d'un meilleur équilibre entre les territoires.

La redynamisation des centres-villes et l'attractivité des pôles de centralité est essentielle pour conforter la multipolarité, levier essentiel d'un développement équilibré du territoire régional. Une armature territoriale construite autour de la capitale régionale (Lille) et d'un pôle principal (Amiens), de pôles d'envergure régionale et de campagnes structurées autour de pôles intermédiaires est ainsi définie. C'est l'ensemble de ces pôles intermédiaires qui doivent être confortés car ils jouent un rôle majeur dans le développement économique des Hauts-de-France.

La Région soutient d'ores et déjà par le biais de ses politiques des projets de revitalisation des villes. Pour autant, ces efforts doivent être amplifiés. L'articulation des dispositifs au service de projets locaux intégrés permettrait d'améliorer grandement leur impact et leur efficience.

Au-delà des 23 villes sélectionnées au titre du plan national, un nombre significatif de communes vivent des situations identiques sur le territoire régional.

C'est la raison pour laquelle la Région entend d'une part s'associer au plan national « Action Cœur de Ville », d'autre part déployer un dispositif complémentaire au profit d'autres pôles de centralité régionaux, souvent de plus petite taille.

L'engagement de la Région relèvera donc de deux dispositifs conjoints et complémentaires :

- le plan « Action Cœur de Ville » initié par l'Etat,
- le dispositif régional en faveur des centres-villes et centres-bourgs.

1. Le programme Action Cœur de Ville

Lancé au mois de mars 2018 par le Ministre de la Cohésion des territoires, le plan « Action Cœur de Ville » répond à la double ambition :

- D'améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes,
- De conforter leur rôle de moteur de développement du territoire.

Ce programme, destiné à améliorer les conditions de vie dans les villes moyennes, vise à inciter les acteurs locaux, dont ceux du logement et du commerce à réinvestir les centres villes et à favoriser le maintien ou l'implantation d'activités. Il prévoit une contractualisation spécifique avec chacune des 222 villes sélectionnées au niveau national, dont les 23 villes sélectionnées en région Hauts-de-France (cf. liste des villes en annexe 1).

Chaque convention repose sur **5 axes structurants** :

- De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
- Favoriser un développement économique et commercial équilibré
- Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
- Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
- Fournir l'accès aux équipements et services publics.

Plus de 5 Milliards d'euros sont annoncés au niveau national comme devant être mobilisés dans les 5 ans dont 4,4 milliards d'euros provenant de la CDC (1,7 milliards d'euros), d'Action Logement (1,5 milliards d'euros) et de l'ANAH (1,2 milliards d'euros).

La gouvernance locale implique outre la commune, l'intercommunalité et les partenaires locaux et régionaux, tant publics que privés. Les préfets en tant que signataires des contrats relevant de leur département coordonnent les services de l'Etat et participent à la définition du contrat et à son pilotage.

Dans les Hauts-de-France, les conventions sont signées ou en voie de l'être ; elles feront l'objet d'avenants autant que de besoin, au fur et à mesure de la mise en œuvre du programme et jusqu'à son échéance (fixée au 31 décembre 2022).

La Région propose de s'associer au pilotage et à la mise en œuvre de ce plan Action Cœur de Ville. Elle souhaite formaliser ce partenariat par la signature de ces conventions via un avenant qui spécifiera :

- Le partage de la stratégie définie et des priorités du projet telles qu'elles seront énoncées dans chacune des conventions,
- Son engagement à participer à la gouvernance mise en œuvre,
- Sa contribution - coordonnée avec celles de l'Etat et des autres partenaires signataires - à la mise en œuvre opérationnelle du projet de redynamisation du cœur de ville, par la mobilisation des politiques régionales existantes et d'un dispositif dédié, ciblé sur les projets concourant à l'attractivité et au développement économique des centres-villes.

2. le dispositif régional en faveur des centres-villes et centres-bourgs

En complément du plan national, la Région entend créer un dispositif spécifique, afin de répondre aux besoins d'un plus grand nombre de communes, notamment de taille plus modeste.

A l'instar du plan national, ce dispositif permettra d'encourager et d'accompagner des démarches de revitalisation globale des centres-villes et centres-bourgs. Il impliquera la mobilisation des politiques régionales existantes, dont le futur dispositif d'aide directe aux artisans et commerçants, et prévoira un soutien complémentaire dédié aux projets concourant à l'attractivité et au développement économique des centres des villes et bourgs retenus.

Sa mise en œuvre passera par un appel à projets, ciblé sur les communes régionales qui exercent des fonctions de centralité.

Les contours de cet appel à projets seront précisés à l'issue des Assises régionales du commerce et de l'artisanat de centre-ville, dont l'organisation est prévue d'ici la fin de l'année 2018.

Annexe 1
Liste des communes de la région Hauts-de-France sélectionnées au titre du plan national
Action Cœur de ville

Département	Villes lauréates	Intercommunalité d'appartenance
Somme	Abbeville	Communauté d'agglomération de la Baie de Somme
Pas-de-Calais	Arras	Communauté urbaine d'Arras
Oise	Beauvais	Communauté d'agglomération du Beauvaisis
Pas-de-Calais	Béthune	Communauté d'agglomération de Béthune Bruay, Artois Lys-Romane
Pas-de-Calais	Boulogne-sur-Mer	Communauté d'agglomération du Boulonnais
Pas-de-Calais	Bruay en Artois	Communauté d'agglomération de Béthune Bruay, Artois Lys-Romane
Pas-de-Calais	Calais	Communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers
Nord	Cambrai	Communauté d'agglomération de Cambrai
Aisne	Château Thierry	Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry
Oise	Compiègne	Communauté d'agglomération de la Région de Compiègne
Oise	Creil	Communauté d'agglomération Creil Sud Oise
Nord	Denain	Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut
Nord	Douai	Communauté d'agglomération du Douaisis
Nord	Dunkerque	Communauté urbaine de Dunkerque
Aisne	Laon	Communauté d'agglomération du Pays de Laon
Pas-de-Calais	Lens	Communauté d'agglomération de Lens-Liévin
Pas-de-Calais	Lièvin	Communauté d'agglomération de Lens-Liévin
Nord	Maubeuge	Communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre
Pas-de-Calais	Saint-Omer	Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer
Aisne	Saint-Quentin	Communauté d'agglomération de Saint-Quentin
Oise	Senlis	Communauté de communes Senlis Sud Oise
Aisne	Soissons	Communauté d'agglomération du Soissonnais
Nord	Valenciennes	Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole